

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt deux et le quinze janvier à dix heures,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 10 janvier 2022

Nombre de Conseillers :	
En exercice	11
Présents	8
Procuration	2
Votants	10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, SANCH Chantal, JOSSINET Gaëlle, Mrs SAUVAIRE Marc, ESCANDE Renaud, PONCELET Jean-Marie, BALSAN Laurent.

Absents : ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude, RAGUES Christian

Procurations : THION Jean-Claude pour LEBEAU Irène, ALBE Jean-Luc pour ESCANDE Renaud

Vote :

Pour : 10

Abstention :

Contre :

RECRUTEMENT MAISON MULTISERVICES - 2022

Mme le maire expose : le conseil municipal a validé, dans sa séance du 16 janvier 2021, le principe d'une expérimentation sur 2 ans d'une « Maison Multi-Services » au Relais d'Etape de Dourbies.

Lors du conseil municipal du 30 octobre 2021, un bilan de l'activité de la saison a été présenté, qui fait apparaître un léger déficit.

Compte tenu du contexte particulier de cette année 2021 (COVID, confinement, mauvaise météo au mois de juillet), du fait que la maison n'a été ouverte que 2 mois, et des conditions de démarrage (nouveau concept, difficultés de recrutement de personnels, désistement de dernière minute, communication/information sur le projet assez tardive, site internet non accessible) ce bilan est malgré tout satisfaisant et répond aux attentes des habitants.

Aussi Mme le maire propose de relancer l'activité pour cette année 2022 et sollicite l'accord du conseil pour recruter une personne en CDD de 28h par semaine à partir du 8 mars 2022 pour en assurer la gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de relancer l'activité de la Maison Multi-Services pour l'année 2022
- valide le recrutement d'une personne en CDD de 28h par semaine, à compter du 8 mars 2022, pour 1 an renouvelable, avec une rémunération fixée en référence à la grille d'attaché territorial, 1^{er} échelon, avec les fonctions de chargé de mission et régisseur de la régie dédiée.
- charge Mme le maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 15 janvier 2022

Mme le Maire
Irène LEBEAU

